

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction du contrôle de gestion
1 29 39

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23 OCTOBRE 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Rapport d'activités des services du Département des Bouches-du-Rhône - exercice
2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au contrôle de gestion, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Chaque année, le Président rend compte au Conseil Départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci ».

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus et du personnel du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport d'activités des services de la collectivité pour l'exercice 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'Assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL